



Conseil économique et social

Distr. générale
10 février 2004
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Douzième session

14-30 avril 2004

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application 2004-2005

Documents de travail présenté par les grands groupes**

Note du Secrétaire général

Additif

* E/CN.17/2004/1.

** Les vues et opinions exprimés dans la présente note ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation.



Le point de vue de femmes

Les femmes, l'eau, l'assainissement et les établissements humains – sommes-nous sur la bonne voie ou faisons-nous fausse route?*

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–7	3
II. Leçons tirées de l'expérience en matière d'eau et d'assainissement	8–26	5
III. Leçons tirées de l'expérience en matière d'établissements humains	27–37	10
IV. Évolution de la situation : les défis à relever	38–55	13
V. Recommandations	56	21

* Le présent document a été établi dans le cadre d'une réunion internationale d'associations de femmes, organisée par l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement. Y ont également apporté des contributions spécifiques Gender And Water Alliance, Les femmes d'Europe pour un avenir commun, la Commission Huairou, le Réseau international d'organisations féminines communautaires (Groots International), Oxfam, le Conseil néerlandais des femmes, ainsi que plusieurs personnes à titre individuel.

I. Introduction

1. L'eau, l'assainissement et les établissements humains, ces thèmes de la douzième session de la Commission du développement durable jouent un rôle capital dans la vie des femmes, pour leur subsistance et leur sécurité. Le présent document rend compte des vues du grand groupe des femmes sur les thèmes de la douzième session de la Commission. Ces thèmes y sont aussi traités dans une perspective sexospécifique largement partagée et qui sert les intérêts d'un large éventail de partenaires.

2. Le débat international entamé sur les femmes et l'eau à la Conférence des Nations Unies sur l'eau tenue à Mar del Plata en 1977, qui s'est poursuivi à la Conférence internationale sur l'eau et l'environnement de Dublin en 1992, a débouché sur des actions concrètes dans le cadre desquelles des femmes ont participé à la prise de décisions sur des questions liées à l'eau et à la gestion de l'eau qui relevaient du chapitre 18 d'Action 21. Selon le Principe 20 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, « Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable. »

3. Au Sommet du Millénaire, en 2000, 191 gouvernements ont réaffirmé leur attachement à l'émancipation des femmes, en s'engageant, dans la Déclaration du Millénaire, à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme moyen efficace de lutter contre la pauvreté, la faim et les maladies et de favoriser un développement réellement durable. Les objectifs du Millénaire pour le développement concernant la pauvreté, l'égalité des sexes, ainsi que l'amélioration de l'accès à l'eau et des conditions de vie des habitants des taudis, sont particulièrement importants pour la douzième session de la Commission du développement durable, car ils permettent de fixer des échéances et de définir des indicateurs. On ne pourra toutefois atteindre ces objectifs sans adopter une approche globale axée sur l'égalité des sexes et les droits fondamentaux. À ce jour, aucun des rapports nationaux sur la réalisation des objectifs du Millénaire n'a évoqué l'égalité des sexes ou l'accès des femmes aux ressources naturelles à propos de l'objectif 7 qui consiste à réduire de moitié, à l'horizon 2015, la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et à améliorer sensiblement les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis d'ici à 2020.

4. Le paragraphe 25 du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, adopté au Sommet mondial de 2002 sur le développement durable, souligne que la poursuite de l'objectif 7 devrait tenir compte des sexospécificités. Les gouvernements sont par ailleurs convenus de mobiliser des ressources financières internationales et nationales à tous les niveaux, d'assurer le transfert de technologies, de promouvoir les meilleures pratiques et de soutenir le renforcement de capacités aux fins de la création d'infrastructures et de services de distribution d'eau et d'assainissement, en veillant à ce que ces infrastructures et services répondent aux besoins des pauvres et tiennent compte des besoins des femmes. Le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg encourage par ailleurs la participation des femmes aux prises de décisions ayant trait à la gestion des ressources en eau et soutient le droit des femmes à hériter de biens fonciers en Afrique.

5. Grâce aux efforts conjugués de femmes spécialistes de la gestion de l'eau et de groupes de femmes, l'émancipation des femmes et la prise en compte systématique

des problèmes liés à la situation des femmes figurent désormais parmi les objectifs de la communauté internationale. Au deuxième Forum mondial de l'eau, tenu à La Haye en 2000, il a été reconnu que les femmes constituaient un grand groupe. Les participants à la Conférence internationale sur l'eau douce organisée à Bonn en 2001 ont déclaré que les femmes devaient pouvoir faire entendre leur voix au même titre que les hommes sur la gestion des ressources en eau et que les politiques de gestion de l'eau devraient établir une distinction entre les usagers des deux sexes de façon à assurer qu'ils aient accès aux ressources de façon équitable. Au troisième Forum mondial de l'eau, qui s'est tenu en 2003 au Japon, les gouvernements sont convenus d'assurer une bonne gouvernance en privilégiant les démarches axées sur les ménages et sur les quartiers et en veillant à un partage équitable des avantages, compte dûment tenu des politiques en faveur des pauvres et des femmes. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, adoptée en 1994, engage les gouvernements à appuyer le renforcement des capacités et la pleine participation des femmes à la lutte contre la désertification et à l'atténuation des effets de la sécheresse. La Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) tenue à Istanbul en 1996 les engage à promouvoir l'égalité des sexes dans le développement des établissements humains. La gestion des ressources en eau est par ailleurs visée par des accords internationaux relatifs à l'égalité des sexes et à l'émancipation des femmes tels que ceux adoptés à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing en 1995 ainsi qu'à la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire en 1994 et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

6. Ainsi, depuis plus de 25 ans, les conférences internationales des Nations Unies ont affirmé à plusieurs reprises qu'on ne saurait gérer les ressources en eau de façon durable et efficace sans associer les femmes aux prises de décisions et sans prendre systématiquement en compte à tous les niveaux les problèmes liés à leur situation. À sa douzième session, la Commission examinera si les gouvernements et d'autres institutions ont pris des mesures pour tenir compte de la problématique hommes-femmes dans la gestion de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains. Certains pays, comme l'Afrique du Sud, l'Ouganda, le Kenya, le Bangladesh, le Sri Lanka, le Chili et le Brésil, ont pris des mesures pour tenir compte des sexospécificités dans leurs politiques de gestion de l'eau. Certaines démarches produisent des résultats tandis que d'autres semblent compromettre le respect des échéances et la réalisation des objectifs au niveau international. Reste surtout à savoir si les mesures prises pour donner suite aux engagements internationaux dans les domaines de la pauvreté, de l'eau, de l'assainissement, des établissements humains et des rapports hommes-femmes vont ou non dans le bon sens ou si elles sont détournées de leur objectif premier.

7. Le présent document dresse le bilan de la situation et passe en revue les difficultés rencontrées en se plaçant dans une problématique hommes-femmes. Il examine les possibilités et les obstacles en ce qui concerne à la fois l'eau et l'assainissement et les établissements humains, puis formule une série de recommandations à la Commission pour sa session en cours et les sessions à venir. Il évoque par des exemples concrets l'endurance, le savoir et la force de femmes de différentes régions du monde qui gèrent les ressources en eau, l'assainissement et les établissements humains de façon durable.

II. Leçons tirées de l'expérience en matière d'eau et d'assainissement

8. L'eau est nécessaire à tous les aspects de la vie et l'accès à l'eau potable est un droit fondamental. Le droit à l'eau et au logement est l'une des conditions de la réalisation d'autres engagements internationaux en faveur du développement dans des domaines critiques tels que l'égalité des sexes, le développement durable et l'éradication de la pauvreté.

9. Les femmes constituent plus de 50 % de la population mondiale. Dans de nombreuses sociétés, elles dépendent, pour leur survie et celle de leur famille, de l'accès qu'elles ont aux ressources naturelles et du contrôle qu'elles peuvent exercer sur ces dernières. Or, les limites de leur champ d'action continuent d'aggraver le cycle de la pauvreté, les inégalités entre les sexes ainsi que la propagation des maladies à transmission hydrique. Et rien n'indique l'amorce d'un changement susceptible d'inverser les tendances actuelles.

10. Les hommes et les femmes ont des responsabilités distinctes dans l'utilisation et la gestion des ressources en eaux et des systèmes hydriques et leurs enjeux ne sont pas les mêmes. Acteurs économiques, mères ou soutiens de famille, ce sont les femmes qui veillent à ce que les besoins quotidiens en eau de ceux dont elles ont la charge soient satisfaits. Dans la plupart des sociétés, ce sont les femmes et les filles qui rapportent l'eau utilisée pour la cuisine, les bains, le lavage du linge, la toilette et l'hygiène, l'élevage du petit bétail et l'agriculture. Toutes ces tâches demandent beaucoup d'eau. Les femmes utilisent également de l'eau pour exercer des activités économiques, exécuter des travaux de construction et de réparation et des travaux agricoles et préparer les aliments. En général, les hommes ont besoin d'eau pour irriguer les terres, abreuver le gros bétail et exécuter des activités industrielles. Les besoins des femmes sont parfois incompatibles avec ceux des hommes. Et les hommes se préoccupent généralement moins de savoir comment, où et à quel prix les femmes se procurent l'eau qu'elles utilisent tant qu'ils n'ont pas à en supporter le coût.

11. Les femmes se chargent de 80 % des travaux liés à la consommation d'eau dans le monde. Ce sont souvent elles qui gèrent l'approvisionnement en eau de la communauté, elles connaissent bien les ressources disponibles et ont appris à les préserver pour les générations futures. Or, elles sont rarement consultées et trop souvent tenues à l'écart de l'élaboration des politiques et projets et de l'exécution des programmes. Dans toutes les régions du monde, des associations et des réseaux de femmes ont joué un rôle essentiel dans la gestion des ressources en eau, contribuant ainsi à éradiquer la pauvreté et à promouvoir un développement durable. Cependant, nombreuses sont celles qui manquent de ressources financières et humaines pour mettre pleinement en oeuvre leurs programmes et projets et élargir leur action.

12. Chaque jour, dans les zones rurales, des femmes et des enfants, surtout des filles, parcourent de longues distances sur des terrains difficiles pour rapporter de l'eau et des combustibles à leur famille. Les femmes, qui passent souvent quatre à cinq heures par jour à transporter de lourds récipients, ont de graves problèmes de santé et leur situation est encore plus difficile dans les régions polluées ou en proie à la sécheresse. Ainsi, au Rajasthan, en Inde, il n'est pas rare qu'elles doivent marcher 6 kilomètres pour rapporter de l'eau chez elles. Dans certaines régions

montagneuses d'Afrique orientale, elles consomment jusqu'à 27 % de leur apport calorique pour aller chercher de l'eau.

13. Comme les femmes doivent parcourir de grandes distances pour trouver de l'eau, leur charge de travail est plus grande et elle ont moins de temps à consacrer à d'autres activités, notamment à un travail rémunéré ou à des études. Quand les ressources en eau et en combustibles sont peu abondantes, le temps imparti aux filles pour aller à l'école et étudier est lui aussi limité. Les filles sont parfois même contraintes d'abandonner l'école soit pour aider à la collecte de l'eau soit à cause du manque d'installations sanitaires et de ressources en eau. En parcourant de longues distances pour aller chercher de l'eau à des sources ou à des points de distribution, les femmes et les filles risquent d'être victimes d'actes de violence. En Inde, seuls les membres des castes supérieurs sont autorisés à accéder aux sources d'eau potable situées à proximité, ce qui alimente les tensions sociales et la violence.

14. Dans les zones urbaines, les femmes et les filles font la queue pendant des heures à des points d'eau qui sont approvisionnés par intermittence. Elles n'ont ainsi souvent plus le temps de se consacrer à d'autres activités, de faire des études, d'avoir un travail rémunéré et de participer à la vie culturelle et politique.

Encadré 1

Au Népal, quelque 200 familles des villages du district de Ramechhap ont dû s'organiser pour faire face à de graves pénuries d'eau ces dernières années. Comme elles n'ont qu'une source pour s'approvisionner en eau potable, elles doivent parfois attendre des heures pour remplir un seau. « Il y a toujours des récipients et des gens qui attendent à la source, de jour comme de nuit », dit Jhuma Sherstha en attendant son tour. « Nous ne venons chercher ici que de l'eau pour boire. Pour laver le linge, pour nous laver et pour les animaux, nous allons plus loin, à la source de Khahare ».

Source : *Kathmandu Post*, 2003 (Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2004).

15. Dans la mesure où l'eau est indispensable à la vie, les ressources en eau devraient être gérées de façon démocratique et transparente, en tenant compte des besoins des populations et, au premier chef, de ceux des femmes. Toutefois, lorsqu'il s'agit de prendre des décisions sur les ressources en eau, les femmes ont rarement les moyens d'imposer leur point de vue. Les principes de la gestion intégrée des ressources en eau prennent en considération les problèmes des femmes, mais celles-ci restent tenues à l'écart des politiques, projets et institutions de gestion des ressources. Les femmes, en particulier les plus démunies et les femmes autochtones, sont rarement associées aux décisions concernant l'eau, et les ressources sont gérées sans tenir compte du fait qu'elles n'ont ni les mêmes responsabilités ni les mêmes besoins que les hommes. Les formules actuelles font peu de cas de leur situation, renforcent les stéréotypes et reproduisent les normes sociales en concentrant le pouvoir technique et financier dans les mains des hommes. Si l'on veut que ces stéréotypes changent, il faudrait aussi que les hommes participent à l'approvisionnement en eau potable. On sait en outre que c'est en

tenant compte de la situation des femmes que l'on peut gérer les ressources de façon efficace.

Encadré 2

D'après une étude réalisée au Chili en 2000, la proportion de femmes qui exercent des responsabilités au niveau de la conception et de la planification dans les organismes gouvernementaux de gestion des ressources en eau est très faible. Elle augmente très légèrement au niveau des cadres et des agents techniques. Très peu de femmes se voient décerner chaque année un diplôme universitaire d'ingénieur hydraulicienne. Ces deux dernières années, la Dirección General de Aguas, l'organisme public de réglementation de la gestion des ressources en eau, a commencé à mettre au point des programmes scolaires sur la gestion des ressources, sous la direction d'une équipe de femmes (ingénieurs et géographes). Dans ce domaine, il semble que les femmes soient particulièrement motivées et actives pour promouvoir de nouveaux comportements fondés sur la notion de partage et sur la résolution des conflits.

Source : María Angélica Alegria, « Water Resources Management in Chile: Gender Participation », 2002, présenté au huitième Congrès international interdisciplinaire sur les femmes (Women's Worlds 2002 Congress: Gendered Worlds: Gains and Challenges), tenu à Kampala

16. La discrimination fondée sur l'appartenance à des castes ou à des classes existe et engendre des comportements violents dans de nombreuses régions de l'Inde et dans d'autres parties du monde. Seuls les membres de la caste ou de la classe supérieure peuvent avoir accès aux sources d'eau potable situées à proximité, tandis que les femmes des autres castes ou classes doivent parcourir de longues distances pour se procurer de l'eau. Ces situations génèrent des tensions sociales et alimentent la violence.

17. Les femmes qui manquent de temps et dont les revenus sont faibles sont parfois contraintes d'utiliser de l'eau de moins bonne qualité, qui provient souvent de nappes souterraines impropres à la consommation. La consommation d'eau polluée et contaminée met directement en péril la santé et le bien-être des ménages, or les femmes en ont peu conscience. Au Bangladesh, l'eau des puits contient de l'arsenic; en Inde, la présence de fluorure est à l'origine de fluoroses débilitantes; dans les régions où la privatisation a fait monter les prix de l'eau, les femmes n'ont pas les moyens d'avoir de l'eau potable et n'ont d'autre choix que d'utiliser de l'eau contaminée. Comme ce sont essentiellement elles qui se chargent de la gestion de l'eau au niveau local, elles sont plus exposées aux maladies d'origine hydrique, en particulier si elles ne se rendent pas compte que l'eau est contaminée. Quatre-vingt-dix pour cent des maladies dans le monde sont transmises par de l'eau contaminée et 70 % des aveugles sont des femmes qui ont contracté un trachome par contact direct avec de l'eau ou qui ont été contaminées par leurs enfants. La majorité des ressources sont malheureusement utilisées pour soigner les maladies hydriques et non pour les prévenir en mettant en place des installations sanitaires adéquates et en encourageant une meilleure hygiène.

18. Dans les familles, ce sont encore une fois surtout les femmes qui s'occupent des malades. De ce point de vue, le VIH/sida a eu des conséquences particulièrement dramatiques. Non seulement le nombre de femmes infectées augmente-t-il, mais l'épidémie a encore accru la charge de travail des femmes, qui doivent aussi se procurer davantage d'eau, et ont encore moins de temps pour avoir une activité rémunérée et acquérir une formation.

19. Dans de nombreuses régions côtières, notamment en Inde, l'infiltration d'eau salée dans les puits tubulaires rend l'eau saumâtre. Les populations n'ont alors d'autre choix que d'utiliser de l'eau impropre à la consommation qu'elles vont chercher dans des puits peu profonds, souvent contaminés.

20. Sur les plans économique et social, les femmes sont les premières victimes des inondations, de la construction des barrages et de la pollution de l'eau. Au Bangladesh, leur charge de travail s'accroît avec la saison des crues. Marginalisées sur les plans économique et social, elles ont difficilement accès aux secours, peuvent rarement bénéficier des activités de relèvement et doivent de plus en plus souvent diriger leur famille seules. Nombre d'entre elles se voient contraintes d'emprunter ou de vendre dans l'urgence, notamment des bijoux et des ustensiles. La dévalorisation de leurs biens les expose davantage que les hommes à des pertes économiques à long terme.

Encadré 3

D'après le Fonds international de développement agricole, on compte de plus en plus de ménages monoparentaux dirigés par des femmes (déjà un sur quatre) dans les zones rurales des pays en développement. En Afrique subsaharienne, un ménage sur trois est dans ce cas. Les femmes doivent alors cultiver la terre et subvenir seules aux besoins de leur famille sans avoir de droits légaux sur la terre et l'eau.

Source : María Angélica Alegria, 2004 et Gender and Water Alliance, 2003, « The Gender and Water Development Report 2003: Gender Perspectives on Policies in the Water Sector » (<http://www.genderandwateralliance.org/reports/GWA%20Annual%20Report.pdf>).

21. Lorsque l'eau vient à manquer, l'une des stratégies mises en oeuvre par les femmes consiste à en acheter. La qualité de l'eau n'est pas forcément meilleure et les prix pratiqués creusent encore l'écart entre les classes sociales qui peuvent les payer et les autres, augmentant d'autant la détresse des femmes dont les revenus sont faibles.

Encadré 4

Comme la banlieue du Caire n'est pas desservie par le réseau public, le Gouvernement y autorise la distribution d'eau par des circuits privés. Ceux-ci pratiquent des tarifs 5 à 10 fois plus élevés que les services publics et livrent l'eau dans des citernes insalubres.

Source : Samia Galal Saad, Université d'Alexandrie (Égypte).

22. On n'a pas suffisamment prêté attention aux répercussions écologiques et humaines du manque d'eau. De ce fait, la dégradation des marais, des zones inondables et des écosystèmes côtiers risque d'être irréversible, avec toutes les conséquences que cela suppose pour les femmes. Ce sont les familles pauvres qui exploitent le plus les ressources de la communauté, telles que les forêts, les zones de pacage, les cours d'eau et les zones de pêche enclavées. Les femmes sont les premières victimes de la dégradation de ces ressources. Il est essentiel de préserver les écosystèmes aquatiques si l'on veut améliorer l'accès des femmes à l'eau potable et assurer la survie des familles et des populations pauvres.

23. L'accès à l'eau découle souvent des droits fonciers qui sont inscrits dans la législation nationale ou dans le droit coutumier et les lois religieuses; or, dans de nombreuses régions du monde, les femmes n'ont pas le droit ni de posséder ni d'hériter des terres. Ce sont elles qui exécutent la plupart des travaux agricoles, mais elles ne peuvent souvent pas produire de titre de propriété. La complexité extrême des cadastres et des procédures liées à la propriété foncière constitue un facteur de dissuasion majeur. Lorsque les femmes possèdent des terres, celles-ci sont souvent de mauvaise qualité ou ne peuvent pas être suffisamment irriguées. Comme les terres servent souvent de garantie pour l'obtention de crédits, de nombreuses femmes ne peuvent pas avoir d'indépendance financière. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été ratifiée par la grande majorité des gouvernements de la planète, mais il faut qu'elle soit appliquée de façon plus large pour garantir un accès équitable des femmes aux ressources naturelles. La République-Unie de Tanzanie et le Népal ont pu s'appuyer sur la Convention pour étoffer les garanties constitutionnelles de l'égalité d'accès à la terre et à d'autres ressources naturelles. D'autres pays pourraient adopter ce type de démarches.

Encadré 5

Carmen Deere et Magdalena Leon ont conduit en 1998 une étude dans neuf pays d'Amérique latine sur les conséquences des droits fonciers et des droits sur l'eau sur la situation des femmes depuis les réformes agraires des années 1960 et 1970 jusqu'aux contre-réformes néolibérales des années 90. Cette étude a montré que malgré leurs effets salutaires sur la redistribution des terres et la pauvreté rurale, les réformes ont aggravé la dépendance économique des femmes et leur marginalisation. Comme ces réformes visaient exclusivement les chefs de famille (généralement des hommes) exerçant une activité agricole permanente (encore une fois essentiellement des hommes), la plupart des femmes n'ont pu accéder à la propriété foncière. En Amérique latine, comme il faut être propriétaire des terres, à titre individuel ou dans le cadre d'une communauté de biens légalement reconnue pour avoir accès à l'eau, les femmes ont ainsi été privées de tout droit légitime sur l'eau et de la possibilité de participer à la gestion des ressources.

Source : María Angélica Alegria/Gender and Water Alliance, 2004.

24. Le manque d'eau est de plus en plus souvent à l'origine de conflits militaires, en particulier au Moyen-Orient et dans la vallée du Mexique¹. La multiplication des

conflits et des guerres génère un flot croissant de personnes déplacées et de réfugiés, en majorité des femmes et des enfants. Privés de terres et de sources d'approvisionnement en eau, les réfugiés se trouvent dans une situation encore plus précaire et les femmes sont les premières à en pâtir. Pour réinstaller les réfugiées et leur famille, il faut avant tout leur garantir un accès à la terre et à l'eau potable.

25. Les installations sanitaires sont sans doute l'un des aspects du développement qui mettent le plus en évidence les différences entre hommes et femmes au sein de la société. Comme ce sont habituellement les femmes qui gèrent les ressources en eau et veillent sur la santé de leur famille, ce sont elles qui doivent se démenier pour faire face au manque d'installations sanitaires de base. Ce dernier a des conséquences bien distinctes pour les deux sexes. Dans les zones rurales, la déforestation et l'expansion des cultures obligent les femmes à se lever encore plus tôt pour satisfaire leurs besoins naturels. Les hommes ne subissent pas autant de pressions sociales pour s'isoler. Comme les écoles sont dépourvues d'installations propres qui permettent de s'isoler, en Afrique, 10 % des filles d'âge scolaire ne vont pas à l'école pendant leurs règles. À cet égard, il faut aussi évoquer le problème de la violence : dans les zones tant urbaines que rurales, des femmes et des filles sont violées et assaillies en allant à la selle dans des lieux sombres et peu sûrs à l'écart de leur domicile. L'absence d'accès facile à des installations sanitaires est aussi une cause importante de la prévalence élevée des infections urinaires chez les femmes et les filles. Pour elles, la mise en place d'installations adéquates est une priorité absolue.

26. Dans toutes les régions de la planète, les femmes ont montré qu'elles pouvaient défendre énergiquement leurs propres intérêts en matière d'eau. Les défenseurs des droits de l'homme savent que l'accès à l'eau et le contrôle des ressources sont essentiels si l'on veut promouvoir l'égalité des sexes et émanciper les femmes, préserver l'environnement et éradiquer la pauvreté. D'Ukraine en Bolivie et jusqu'aux États-Unis d'Amérique, les femmes ont manifesté contre le manque de services. Elles se sont organisées pour préserver l'eau, depuis le mouvement Chipko dans le nord de l'Inde jusqu'au mouvement Narmada Bachao Andolan qui proteste contre le barrage de Narmada en Inde et au sein de nombreux autres groupes en Indonésie, au Burkina Faso et au Kenya. De nouveaux réseaux internationaux tels que le Gender and Water Alliance ont été constitués afin de rassembler et échanger des informations et de renforcer les capacités techniques pour améliorer la situation des femmes, la gestion des ressources en eau et les installations sanitaires. Les exemples cités dans le présent document illustrent certaines des actions entreprises.

III. Leçons tirées de l'expérience en matière d'établissements humains

27. Les établissements humains sont les espaces physiques où les femmes, leur famille et leur collectivité vivent et travaillent. Pour les femmes, aspirer à une vie meilleure pour elles-mêmes, leurs enfants, leurs familles, leurs voisins et leurs collectivités, c'est souhaiter voir leur cadre de vie changer en mieux, que ce soit sous forme de logements adéquats, d'une nourriture suffisante, de services de santé, d'écoles, de moyens de transport sûrs, de structures d'accueil pour les enfants ou de systèmes d'approvisionnement en eau salubre et d'assainissement. En raison de leur

liberté de mouvement restreinte et le rôle dans lequel la société les confine, les femmes sont contraintes de trouver un travail près de chez elles.

28. La plupart des femmes ne sont pas propriétaires de leur logement ni des terres qu'elles cultivent. Les pratiques en matière de succession et de propriété (que ce soit un droit institutionnalisé ou une coutume) favorisent les hommes, ce qui explique la situation précaire des femmes en période de conflit et le fait qu'elles n'ont guère voix au chapitre lors des décisions touchant l'acquisition ou la cession des biens du ménage. En revanche, l'accès aux ressources économiques et leur contrôle donnent aux femmes les moyens de prendre part à la prise de décisions au sein du ménage et de la collectivité.

Encadré 6

En Inde, l'organisation Swayam Shikshan Prayog a aidé à la formation de plus d'un millier de groupes d'épargne et de crédit grâce auxquels les femmes se prêtent leurs économies. Ces groupes se constituent en fédérations pour obtenir de plus gros emprunts auprès des banques. Grâce à ce système, les femmes peuvent non seulement disposer des ressources financières à leur guise mais aussi s'attaquer ensemble aux problèmes liés à l'aménagement de leur communauté tels que l'accès à l'électricité, à l'eau, aux soins de santé, à l'éducation, etc.

Source : <www.groots.org>.

29. Vivre en sécurité dans leur communauté est un grave sujet de préoccupation pour les femmes. La peur de la violence et du crime, en particulier en période de tensions ou conflit ethniques, limite sérieusement les déplacements des femmes.

Encadré 7

À Montréal, le Comité d'action Femmes et sécurité urbaine, composé de femmes des collectivités locales, d'urbanistes, de représentants des pouvoirs locaux et de chercheurs, s'attache à mettre en place un système de transport adapté aux besoins des femmes, qui doivent pouvoir l'emprunter sans crainte la nuit.

Source : <www.groots.org>.

30. Les femmes ayant des enfants doivent pouvoir trouver des espaces d'enseignement, de garde et de loisir conçus pour les enfants. Dans les centres maternels en Allemagne, en Bosnie-Herzégovine, en République tchèque et en Slovaquie, les femmes au niveau local aménagent des espaces de rencontre où les femmes peuvent discuter des problèmes touchant la politique de la famille.

31. En raison du rôle précis qui leur est dévolu par la société, les hommes et les femmes n'utilisent absolument pas leur espace de vie et de travail de la même manière. Cependant, les décisions prises au sein des collectivités ou par les autorités locales et nationales le sont souvent sans consulter les femmes et sans tenir compte de leurs besoins.

32. La pandémie de sida a eu des effets désastreux sur les femmes vivant dans la pauvreté. Ne pouvant disposer pleinement et librement des ressources économiques, les femmes ne peuvent négocier des pratiques sexuelles sans risque et sont parfois réduites à se prostituer pour survivre ou ne peuvent s'affranchir de relations dangereuses sur le plan sexuel ou violentes². Alors que les débats politiques tournent autour des stratégies de prévention ou de l'accès au traitement médical, on ne se préoccupe guère de savoir comment les femmes vivent la pandémie au quotidien. En Afrique, ce sont les femmes qui supporte tout le poids parce que ce sont elles qui soignent les malades. Les pratiques inéquitables en matière de succession et la mainmise des hommes sur les terres ne font qu'accroître la vulnérabilité et l'insécurité alimentaire des familles dirigées par des femmes³.

Encadré 8

Le réseau kényen Groots réunit des associations de femmes des collectivités kényennes qui ont mis en place des systèmes de protection qui dispensent des soins à domicile aux victimes du VIH/sida, s'occupent des orphelins et des personnes âgées, aident les membres des collectivités à bénéficier des services des centres médicaux et distribuent des vivres aux malades et à leurs familles. En l'absence de toute aide publique, ce sont avec leurs maigres ressources que les femmes agissent.

Source : <www.groots.org>.

33. Ce sont également les femmes qui supportent le poids des dégâts causés par les catastrophes naturelles. En effet, ce sont elles qui jouent habituellement un rôle principal de premier plan dans le relèvement des collectivités et la reconstruction des habitats.

34. Le fait d'avoir donné des responsabilités aux femmes dans la période qui a suivi les catastrophes survenues en Inde et en Turquie a accéléré la reconstruction et le relèvement des collectivités et modifié les rapports de force entre les femmes, les collectivités et les gouvernements. La participation des femmes au processus de développement est ainsi devenue un acquis⁴.

35. Pour pouvoir participer véritablement à la prise de décisions, les femmes doivent être plus largement représentées au sein de l'administration (au moins 30 %⁵). Elles ont besoin d'être informées et appuyées par les associations de femmes pour définir et défendre leurs intérêts, avoir davantage confiance en elles et remplir des charges publiques de manière efficace et responsable. Le renforcement de la participation des femmes pauvres à la vie politique est à ce prix.

Encadré 9

En Ouganda, le Women's Caucus s'est employé à tenir les femmes parlementaires informées des principales préoccupations des femmes de façon à leur donner des arguments pour intervenir dans les débats

publics. Le Forum for Women in Democracy a formé des femmes à l'analyse par sexe des ressources budgétaires allouées aux niveaux local et national.

Source : <www.groots.org>.

36. Il convient d'accorder une attention constante au rôle important joué par les femmes dans l'aménagement urbain et l'organisation de la société. Au nombre des principaux intervenants figurent les organisations internationales telles que le Réseau international d'organisations féminines communautaires (Groots), qui appuient les collectivités urbaines et rurales. La Commission Huairou fait campagne en faveur de l'égalité des sexes au niveau national, lors des réunions mondiales d'Habitat entre autres. Aider les collectivités à appliquer Action 21 en tenant compte de la problématique hommes-femmes, comme le fait le Réseau pour le développement humain au Brésil, est également un excellent moyen de faire des intérêts de la femme un facteur de l'aménagement de l'espace urbain (voir <www.groots.org> et <www.huairou.org>).

37. Les participants à la Rencontre internationale des femmes des collectivités, organisée par Groots International et la Commission Huairou durant la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux établissements humains (juin 2001) ont recommandé que les gouvernements soutiennent l'action des femmes :

- a) En fournissant aux collectifs de femmes des ressources qui leur permettent d'acquérir et d'échanger des connaissances;
- b) En faisant connaître l'action des femmes et en leur donnant la possibilité d'agir en corrélation avec les principales institutions;
- c) En prenant les mesures voulues pour associer les femmes à l'élaboration de politiques susceptibles d'influer sur leurs conditions de vie.

IV. Évolution de la situation : les défis à relever

38. On trouvera dans cette partie la description des grandes tendances pouvant être observés dans les domaines de l'égalité des sexes, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement et de l'habitat. Avec les nouvelles possibilités et les nouveaux enjeux qui se présentent dans les domaines du développement équitable et durable, de la mondialisation, de la dégradation du milieu naturel et de l'insécurité croissante, les tendances ci-après ont un impact profond sur la situation de la femme en ce qui concerne l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'habitat.

A. Droit à l'eau, droit fondamental

39. Le droit international relatif aux droits de l'homme définit explicitement le droit à l'eau en ces termes : « Toute personne a le droit de disposer d'une quantité d'eau suffisante pour satisfaire à ses besoins essentiels⁶ ». En 2002, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, établi à Genève, l'a confirmé dans son observation générale No 15 : « Le droit à l'eau est indispensable pour mener une vie digne ... Le droit à l'eau consiste en un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les

usages personnels et domestiques de chacun. » Il est dit dans la même observation qu'aucun peuple ne pourra « être privé de ses propres moyens de subsistance ».

40. Selon le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, l'instrument le plus important en la matière, le droit à l'eau est inextricablement lié aux droits à un logement suffisant, au meilleur état de santé possible et à une nourriture suffisante⁶. Les normes relatives aux droits de l'homme doivent être observées par les gouvernements (et autres intervenants) qui sont tenus, quelle que soit la façon dont ils organisent les services de distribution, de mettre l'eau potable à la disposition et à la portée de tous, sans discrimination.

41. En Afrique du Sud, une certaine quantité d'eau est fournie gratuitement à la population pour satisfaire à ses besoins essentiels. Cette politique est facilitée par le fait que le pays dispose de recettes fiscales relativement solides. Il convient par ailleurs de pratiquer une méthode de tarification progressive de l'eau et d'accorder des subventions à ceux qui ne peuvent payer les frais de raccordement au réseau de façon que tous, en particulier les pauvres, puissent disposer de la quantité d'eau nécessaire à leurs besoins essentiels à un coût abordable.

42. La gestion intégrée des ressources en eau fait l'objet d'une compétition entre les pouvoirs publics et d'autres intervenants plus puissants qui se disputent les droits à l'eau. Il est surtout question des droits d'usage de l'eau, souvent associés aux droits fonciers. La plupart des terres étant aux mains des hommes, ce sont donc eux et non les femmes qui se voient accorder le droit à l'eau.

Encadré 10

Pour s'approvisionner en eau, les habitants de l'île de Zaragosa (Philippines) doivent compter avec les mouvements de la marée. À marée haute, un groupe composé en grande partie de femmes et d'enfants se rend en pirogue sur la terre ferme, où la municipalité met à leur disposition une seule fontaine communale. Ils y remplissent des bidons en plastique, s'y lavent et y font leur lessive. Beaucoup d'entre eux mettent deux heures par jour à faire l'aller et le retour à la pagaie et passent en outre un temps considérable à attendre leur tour à la fontaine. Il y a des fontaines communales sur l'île mais elles ne fonctionnent pas bien. On assiste à des scènes analogues dans toutes les Philippines. C'est pourquoi, lors du récent Congrès national des femmes rurales, les 280 participantes représentant des associations de femmes rurales ont revendiqué leur droit fondamental à bénéficier de services d'approvisionnement en eau. Elles ont demandé au Gouvernement de consacrer les dépenses publiques aux services sociaux de base plutôt que de les mettre au service de la dette publique, qui absorbe 48 % du budget national.

Source : Agnes Balota, Centre de développement de Tambuyog.

B. Privatisation des ressources en eau

43. La mondialisation ne cesse de creuser les écarts et accentue de façon évidente l'inégalité entre les sexes. Dans la crise mondiale de l'eau, la privatisation

bouleverse profondément les modes de subsistance des femmes. La gestion de l'eau dans tous les pays est de plus en plus fonction de la politique des institutions financières et commerciales internationales (Banque mondiale, Fonds monétaire international et Organisation mondiale du commerce). La privatisation a été favorisée par les programmes d'ajustement structurel, les conditions de prêts avantageuses, les stratégies de lutte contre la pauvreté, l'aide au développement et les mesures touchant le commerce imposées par les accords commerciaux régionaux tels que l'Accord de libre-échange nord-américain et les négociations de la Zone de libre-échange des Amériques.

44. Il est de plus en plus difficile pour les pays de fournir à leur population des services de base, lorsqu'ils sont grevés de dette et contraints par les politiques d'ajustement structurel à consacrer l'essentiel de leur budget au remboursement de leurs prêts au détriment des dépenses sociales. Sous la pression des institutions internationales et des banques régionales et en application des accords commerciaux régionaux, les pouvoirs publics renoncent au contrôle des systèmes de distribution d'eau, laissant ainsi les sociétés multinationales s'emparer des services d'approvisionnement en eau, nationaux et locaux.

45. La tendance mondiale à la privatisation de ce qui a toujours été des services publics a réduit la participation démocratique de la population et des pouvoirs publics dans la gestion de l'eau⁷. Les gouvernements perdent peu à peu leur personnel compétent, cependant que la concentration du pouvoir dans les mains d'une seule société et l'incapacité des pouvoirs publics de reprendre la gestion des services d'approvisionnement en eau permettent aux entreprises privées de dicter leurs intérêts aux gouvernements. À mesure que l'eau devient source de profit, sa gestion cesse d'être guidée par le souci des intérêts des consommateurs à revenus modestes, ce qui se traduit par des coupures, un relâchement des contrôles, le peu de cas fait des besoins des consommateurs locaux et la qualité inégale des services qui est fonction de la capacité de payer (à savoir le caractère abordable du service offert) et non de la volonté de payer.

46. La privatisation de l'eau, comme d'ailleurs de toutes les autres ressources naturelles, se fait de plus en plus en violation des droits et au détriment des moyens de subsistance des populations du monde entier et a des conséquences particulièrement graves pour les femmes et les filles. Les inégalités entre les sexes sont ainsi perpétuées car les femmes et les filles doivent continuer à aller chercher de l'eau pour les besoins de la famille, rôle auquel la société les a toujours confinées. Ce sont les femmes qui subissent de plein fouet les contrecoups de la privatisation : elles qui doivent faire face à l'augmentation astronomique du prix de l'eau, aux coupures, à la détérioration de la qualité de l'eau et aux dangers qui en découlent pour la santé. Les choix que les femmes pauvres doivent faire ne sont en général pas pris en compte.

47. Les femmes ont joué un rôle central dans la guerre contre la privatisation des services publics de distribution d'eau, notamment à Cochabamba (Bolivie), à Atlanta (États-Unis) et à Dar es-Salaam (voir également l'encadré 11). Au nom du droit fondamental à l'eau, elles demandent que les gouvernements continuent d'assumer la gestion publique de l'eau et des ressources communes et de faire en sorte que tous, en particulier les pauvres et les femmes, puissent avoir accès à de l'eau salubre à un prix abordable.

Encadré 11

Dans la région de Maldonado (Uruguay), l'eau n'est devenue un problème que depuis que les autorités ont décidé de privatiser les services de distribution en dépit de la résistance de la population, en n'organisant aucune consultation publique officielle et en suivant une politique dictée par les institutions financières internationales. Dans les régions les plus défavorisées, des associations de quartier se sont battues pour sauvegarder les bornes-fontaines. Ces bornes-fontaines avaient été installées à travers tout le pays par le Ministère public de l'eau et de l'assainissement pour fournir de l'eau potable à la population des zones non raccordées au réseau de distribution d'eau courante. La première chose que font les entreprises privées lorsqu'elles s'emparent du marché de l'eau c'est de faire enlever les bornes-fontaines pour imposer aux consommateurs des frais de raccordement élevés. Ceux qui ne peuvent pas payer sont sans eau.

Dans le district de San Antonio, le comité local, dirigé essentiellement par des femmes, a réussi à convaincre les autorités locales de maintenir la fontaine communale qui fournit à présent de l'eau non seulement aux habitants du district mais également à ceux des districts voisins, où l'on a fait enlever les bornes-fontaines ou couper l'eau parce que les habitants ne pouvaient pas payer. Toutefois, la qualité des services laisse à désirer faute de ressources suffisantes.

Source : Juan Berhau, Federación de Funcionarios de las Obras Sanitarias del Estado (FFOSE), et Carlos Santos, Friends of the Earth Uruguay (REDES).

C. Changements de l'environnement planétaire, y compris changements climatiques

48. Les femmes sont très mal armées pour faire face à l'évolution du milieu naturel, notamment aux changements climatiques. Les ressources en eau sont de plus en plus caractérisées par l'instabilité et l'imprévisibilité — elles sont ou trop abondantes, en période d'inondation, ou trop rares, par temps de sécheresse. Les conditions climatiques extrêmes rendent la tâche encore plus difficile aux femmes qui doivent aller chercher de l'eau et mettent leur vie et leurs modes de subsistance en danger. L'appauvrissement prévu de la diversité biologique aura des conséquences particulièrement désastreuses pour les femmes qui jouent un rôle important dans la production agricole et dans la collecte et la gestion des ressources naturelles. Les femmes, qui sont désavantagées dès le départ et qui souffrent de l'inégalité des sexes, mettent par ailleurs plus de temps que les hommes à reconstituer leurs moyens de subsistance.

49. Les catastrophes naturelles font beaucoup de victimes chez les femmes, surtout chez celles qui ne sont pas prévenues à temps ou ne reçoivent aucune information sur les dangers et les risques, qui ne peuvent se déplacer librement ou qui subissent d'autres contraintes culturelles ou sociales. Selon les résultats de certaines études, les femmes sont bien souvent complètement désarmées face aux inclemences et aux catastrophes qui en découlent. Elles doivent assumer une surcharge de travail au

sein de la famille et de la collectivité, perdent leur espace de travail et leurs outils, doivent s'occuper davantage des autres et sont des victimes tout désignées de la violence familiale et sexuelle. Alors que les catastrophes leur imposent une surcharge de travail, les femmes continuent à n'avoir qu'un accès limité aux ressources (en particulier la terre et l'eau) nécessaires à leur survie et à leur retour à une existence normale.

50. Les femmes dont le quotidien est fait de toutes sortes de catastrophes élaborent des stratégies qui permettent à la collectivité de réduire les risques et de faire face aux catastrophes naturelles. Alors même qu'elles jouent un rôle important dans la prévention des catastrophes, la préparation aux catastrophes et les interventions en cas de catastrophe au sein de la collectivité et de la famille, les femmes sont souvent tenues à l'écart par les organisations. Les femmes, dont les capacités ne sont pas reconnues, ne sont souvent pas associées à l'action de relèvement, ce qui ne fait que renforcer les inégalités entre les sexes et creuser les écarts sociaux.

51. La situation des femmes continue à ne pas être prise en compte lorsqu'on étudie les changements climatiques. Pourtant, les expériences acquises en matière de prévention des catastrophes et d'atténuation de leurs effets montrent que, pour bien comprendre les conséquences de l'évolution du milieu naturel en général, et des changements climatiques (et des variations des cycles de l'eau) en particulier et y faire face, il faut absolument se placer dans la position des femmes qui les vivent.

Encadré 12

En Égypte, un nouveau type de partenariat a été mis sur pied à Alexandrie entre les organismes s'occupant de la santé de la femme et de la gestion de l'environnement et bientôt avec ceux chargés de la gestion des interventions d'urgence, ce qui permet la formation de formateurs. On apprend aux filles à promouvoir les règles d'hygiène de vie, ce qui leur donne la possibilité d'agir dans un domaine nouveau, celui de l'hygiène du milieu.

Au Népal, la première étape du Programme de la gestion participative des catastrophes consiste à tenir des réunions séparées d'hommes et de femmes qui discutent de leurs besoins et de leurs préoccupations. Un comité exécutif mixte se réunit ensuite pour permettre aux hommes et aux femmes de trouver un terrain d'entente et de définir leurs besoins communs. Dans beaucoup de groupes, les femmes sont plus nombreuses que les hommes, d'où leur participation accrue à la réduction des risques. Par ailleurs, ce sont les femmes qui dirigent les groupes mixtes, et ce grâce au Programme.

Source : Réunion du Groupe d'experts chargé d'étudier la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, tenue sur le thème « Gestion de l'environnement et atténuation des effets des catastrophes naturelles : le point de vue des femmes » du 6 au 9 novembre 2001 à Ankara.

D. Les femmes en tant qu'agents de changement

52. Partout dans le monde, les femmes se mobilisent et réclament que leurs voix soient entendues. Dans les villages reculés comme dans les grandes instances internationales, leur action est un facteur de changement et de progrès. Aux niveaux local, national et international, les femmes militent pour que le problème de l'eau et des autres ressources naturelles nécessaires à la survie de l'homme soit abordé sous l'angle des droits de l'homme.

53. Depuis la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, en 1975, puis, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la femme (1976-1985) et des conférences et sommets mondiaux des années 90, les femmes se sont activement employées à façonner le développement économique, social et politique ainsi que le développement durable. Pour ce faire, elles ont réuni des informations, élaboré des stratégies, réclamé la transparence, mobilisé les pouvoirs publics, mis en place des réseaux et formé des coalitions. Nombre d'entre elles sont les chefs de file du combat mené en faveur de l'accès à l'eau potable, à un prix abordable.

54. Lors du deuxième Forum mondial de l'eau, tenu en 2000 à La Haye, les efforts concertés entrepris par des associations de femmes dans le cadre du groupe de pression sur l'eau et l'équité des sexes ont abouti à la fondation de Gender and Water Alliance (voir <www.genderandwateralliance.org>). L'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement (WEDO) s'emploie aussi à promouvoir l'égalité des sexes dans les politiques relatives à l'accès à l'eau.

55. Les alliances internationales forgées entre des femmes, des écologistes, des défenseurs des droits de l'homme et des spécialistes du secteur de l'eau et de l'assainissement ont donné des résultats tangibles dans le domaine de la gestion durable des ressources en eau. Des réseaux internationaux d'organisations constitués en partenariats dans le but de donner une expression concrète au lien eau/femmes/pauvreté/développement durable, ont réussi à créer, au niveau mondial, une synergie en faveur de l'inclusion des problèmes des femmes dans tous les aspects de la gestion intégrée des ressources en eau. Pour illustrer les efforts entrepris par des organisations de femmes dans ce sens, on citera notamment les exemples ci-après :

Encadré 13

En 1991, à la suite de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl, un groupe dynamique de jeunes mères a créé, dans la ville de Kiev, un organisme public qu'il a dénommé Mama-86. Cet organisme, aujourd'hui devenu un réseau environnemental national d'organisations non gouvernementales composé de 17 organisations originaires de diverses régions d'Ukraine, est un partenaire actif de Femmes d'Europe pour un avenir commun.

Encadré 14

En Ukraine, le problème de l'eau est extrêmement grave. En 1997, Mama-86, a lancé, avec 11 organisations membres du réseau, une campagne Eau potable en Ukraine. Dans ce cadre, elle s'est d'abord attaquée au problème du manque d'information, en recueillant des données et en entreprenant des travaux de recherche indépendants sur la qualité de l'eau potable et sur l'avis des citoyens à ce sujet. Depuis 2001, Mama-86 met en oeuvre un ensemble de solutions techniques destiné à améliorer l'accès à l'eau potable dans les zones urbaines et rurales. Elle a aussi lancé une vaste campagne d'information et de sensibilisation grâce à divers moyens de communication, dont la radio et la télévision. Cette campagne vise essentiellement à protéger les sources d'eau potable dans le pays par des méthodes nouvelles telles que l'écosanitation et l'agriculture biologique, l'éducation du public, la mobilisation et l'élaboration de projets pilotes gérés par les collectivités locales.

Source : Anna Tsvetkova, Mama-86.

Encadré 15

Dans le village de Hoto, au Balouchistan (Pakistan), les femmes observent rigoureusement la pratique du *purdah*. En 1994, une équipe de recherche sur la participation s'est rendue à Hoto dans le but d'améliorer la gestion de l'eau. Pendant un an, les villageois ont refusé de permettre aux membres de l'équipe de rencontrer les femmes. Celles-ci ont finalement pu participer à une réunion consacrée à la recherche de stratégies propres à régler le problème de l'eau potable. Les hommes du village ont proposé de prolonger les conduites d'un ancien réseau et de raccorder tous les ménages non desservis. Les femmes ont, elles, proposé de construire un nouveau réservoir sur des terres en friches pour alimenter en eau le réseau public. C'est la proposition des femmes, de loin la plus économique, qui a finalement été retenue.

Un tournant décisif avait été aussi marqué. Les femmes participent désormais activement à la prise de décisions et leur vie en a été transformée, notamment dans le domaine de l'éducation sanitaire. Elles ont même revendiqué le droit à l'éducation pour leurs filles et, en 1998, une nouvelle école de filles a été ouverte à Hoto. Les résultats obtenus ont forcé l'admiration des chefs coutumiers. La même méthode est actuellement appliquée dans d'autres villages.

Source : María Angélica Alegria/Gender and Water Alliance, 2004.

Encadré 16

En 1995, le système de gestion de l'eau dans le village de Nhouonda était sur le point de s'effondrer. Le comité de village, composé essentiellement d'hommes, ne se réunissait plus et les femmes refusaient de payer leurs redevances mensuelles. Une équipe d'experts venue apporter son aide a encouragé les femmes à participer au règlement du problème

On a ainsi acheté de nouvelles conduites, remplacé celles qui étaient défectueuses et réparé les robinets cassés. On a élu des personnes chargées du recouvrement des redevances mensuelles destinées à l'entretien du réseau. Toutes les femmes habitant à proximité d'une source-fontaine se sont organisées pour la nettoyer régulièrement. Lors d'une réunion ultérieure, lorsque les hommes ont laissé entendre qu'ils n'appliqueraient pas certaines décisions prises par les femmes, celles-ci ont clairement signifié qu'elles exerceraient des représailles en refusant de leur servir à manger. Un jeune homme a exprimé sa crainte que les femmes n'acquiescent trop de connaissances, ce qui risquait de conduire à des divorces. Une femme a alors répliqué que, les divorces avaient toujours existé dans le village. Tout cela a permis d'engager, entre hommes et femmes, un vaste débat sur les problèmes de la communauté. Une association de jeunes s'occupe aussi maintenant, de façon plus énergique, de la gestion de l'eau dans le village.

Source : María Angélica Alegria/Gender and Water Alliance, 2004.

Encadré 17

La rivière de Canavalejo, qui alimente en eau les 3 800 habitants de La Serena, en Colombie, a été fortement contaminée. En 1995, les femmes de la ville s'étaient battues pour obtenir des postes de responsabilité au sein du Conseil d'action communautaire et étaient parvenues à leurs fins, avec l'appui de quelques hommes sympathisants. « Les débuts ont été difficiles », se souvient Fabiola Gomez. « Toutes les organisations étaient dirigées par des hommes, et les femmes qui voulaient y participer ont dû s'imposer de force. Ce n'a pas été chose facile, mais nous leur avons prouvé que nous étions capables aussi, et nous avons été plus efficaces que les hommes. » Une fois en place, les femmes réussirent à faire construire une usine de traitement de l'eau. La situation s'est améliorée. « Ainsi, la diarrhée et les maladies de la peau chez les enfants ont reculé », constate Mme Gomez. Quand une épidémie de choléra a éclaté à Cali, La Serena a été épargnée.

Les femmes ont continué de participer très activement au développement de la communauté et des améliorations ont été apportées : alimentation en électricité, pavage des rues, ramassage des ordures, construction d'une école et d'un centre de santé.

Source : María Angélica Alegria/Gender and Water Alliance, 2004.

Encadré 18

Depuis le deuxième Forum mondial de l'eau qui a eu lieu en 2000 à La Haye, Femmes d'Europe pour un avenir commun, le Conseil des femmes des Pays-Bas et un nombre croissant de partenaires nationaux et internationaux ont mené une action concertée pour promouvoir l'approvisionnement en eau, le développement durable et la condition de la femme. Ils ont mis sur pied l'initiative Women for Water, dont l'action porte essentiellement sur la pleine participation des femmes, pour des conditions d'égalité, à la gestion intégrée des ressources en eau. Women for Water est aujourd'hui devenu un partenariat à part entière de groupes locaux de femmes et d'agents du développement communautaire. L'initiative encourage les femmes à agir au niveau local et à unir leurs efforts au niveau mondial.

Les activités récentes concernant notamment la collecte et la diffusion d'informations, la médiation, la transposition à une échelle plus grande des expériences réussies, l'élaboration de projets conjoints avec des partenaires locaux, l'élaboration d'indicateurs de succès et d'échecs et la promotion de budgets tenant compte des besoins des femmes dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement. Une pochette décrivant les expériences réussies en matière de partenariat et de jumelage entre des groupes de femmes aux Pays-Bas et leurs partenaires dans les pays en développement a été produite. Cette formule devrait, dans les années à venir, conduire à la mise en place d'autres partenariats locaux et à leur développement.

Source : Alice Bouman-Dentener, Femmes d'Europe pour un avenir commun, 2004.

V. Recommandations

56. Les recommandations formulées sont les suivantes :

a) **L'accès à l'eau dans l'optique des droits de l'homme**

- L'accès à l'eau est un droit fondamental de l'homme, qui est indispensable pour assurer l'égalité des sexes et le développement durable, et combattre la pauvreté.
- Les gouvernements sont, en dernier ressort, responsables de la satisfaction des besoins essentiels de l'homme, y compris l'accès des femmes et de leur famille à des services convenables d'approvisionnement en eau et d'assainissement.
- Il conviendrait de ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de lever les réserves et d'assurer l'application intégrale de ladite convention.
- La pollution de l'eau et des ressources de l'environnement en temps de guerre et dans les situations de conflit devrait être considérée comme un crime contre l'humanité.

b) L'accès des femmes à l'eau et à la terre et leur contrôle

- Il faudrait assurer l'accès des femmes à la terre et à la propriété de la terre.
- Il conviendrait de reconnaître que l'accès des femmes à l'eau est directement lié à l'accès à la terre et de lever les obstacles constitutionnels et juridiques qui empêchent les femmes d'être propriétaires de la terre ou d'en hériter.
- Les pouvoirs locaux devraient apporter leur concours à la protection des ressources en eau contre la pollution et fournir des technologies locales adaptées et abordables qui appuient les efforts entrepris par la communauté, notamment les femmes.
- Il faudrait promouvoir la décentralisation effective en transférant les responsabilités et ressources de l'administration centrale vers les administrations locales, ces dernières étant chargées de la fourniture et de la gestion des services.
- Les administrations centrales devraient s'attacher à créer des conditions favorables en adoptant des réglementations et en fixant des redevances de nature à promouvoir la fourniture de services équitables et privilégiant les pauvres.

c) L'accès des femmes aux services d'assainissement

- Il importe particulièrement de mettre l'accent sur les femmes en ce qui concerne les services d'assainissement, la disponibilité d'eau et d'installations sanitaires dans les écoles favorisant la scolarisation des filles. De même, la proximité de latrines et de points d'eau peut concourir à la réduction de la violence à l'égard des femmes.
- La participation, à la fois des femmes et des hommes, au choix de l'emplacement des installations d'assainissement et des systèmes sanitaires, déterminera leur succès et leur efficacité. Les femmes jouent également un rôle essentiel pour inculquer aux jeunes enfants de bonnes habitudes, notamment d'hygiène.
- Les gouvernements devraient veiller à ce que les politiques sanitaires tiennent compte des sexospécificités entre les sexes en facilitant la participation des femmes à l'action gouvernementale. Les dispositions relatives à l'équité entre les femmes et les hommes devraient porter à la fois sur les besoins pratiques et stratégiques.

d) Une démarche soucieuse de l'égalité des sexes

- Tous les organismes chargés de la gestion de l'eau et de l'assainissement devraient adopter et mettre en application une politique équitable tenant compte de la spécificité des femmes dans l'ensemble des politiques, programmes, budgets et projets. Il y aurait également lieu d'y intégrer des systèmes de suivi et d'évaluation tenant compte de cette dimension.
- Il faudrait veiller à ce que les politiques nationales d'assainissement tiennent compte des sexospécificités en facilitant la participation des femmes à l'action gouvernementale. Les dispositions relatives à l'équité entre les femmes et les hommes devraient porter à la fois sur les besoins pratiques et stratégiques.

- Il conviendrait d'élaborer et d'utiliser des instruments permettant d'assurer l'égalité des sexes au niveau institutionnel, notamment des données ventilées par sexe, des analyses par sexe, des mesures visant à garantir l'équilibre entre les sexes, des mécanismes d'examen des sexospécificités pour l'établissement des rapports de pays, des initiatives budgétaires et des indicateurs tenant compte des sexospécificités (notamment les indicateurs qui couvrent plusieurs thèmes énoncés dans les objectifs du Millénaire pour le développement et dans le Plan d'application de Johannesburg).
- Les initiatives budgétaires tenant compte des sexospécificités doivent être utilisées dans la gestion intégrée des ressources en eau de façon à ce qu'il soit rendu compte des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des engagements pris en matière d'équité de traitement des deux sexes, d'élimination de la pauvreté, de développement durable et de gouvernance fondée sur l'exercice des droits.
- Il conviendrait d'instituer une formation et de mener des actions de sensibilisation au problème de l'équité de traitement des deux sexes à l'intention des personnels des organismes chargés de l'eau. Il faudrait mettre au point des supports pédagogiques concernant l'équité de traitement et la pauvreté à l'usage des cadres supérieurs et des personnels des ministères et organismes chargés des services de distribution d'eau, des conseillers et fonctionnaires municipaux, des ingénieurs et écoles d'ingénieurs, des départements des finances et de la planification ainsi que des personnels chargés des opérations et de la maintenance.
- Il faudrait élaborer un ensemble de critères en vue de renforcer l'équité de traitement des deux sexes et la justice sociale en faveur des pauvres dans les divers sous-secteurs de l'approvisionnement en eau. Ces critères devraient être intégrés dans les rapports nationaux sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

e) Promouvoir la participation et l'autonomisation des femmes

- La gestion de l'eau doit être démocratique et transparente et correspondre aux besoins des populations, en particulier des femmes. Il faut reconnaître que les femmes, auxquelles revient essentiellement la corvée de l'eau, dans le monde entier, doivent jouer un rôle essentiel dans la prise de décisions.
- Les gouvernants doivent consulter les parties intéressées à tous les niveaux de la prise des décisions et de l'élaboration des politiques, créer des mécanismes en vue de faciliter la participation de tous les intervenants, notamment des femmes, des pauvres, des populations autochtones et d'autres groupes défavorisés en fonction de leur race, de leur origine ethnique, de leur situation économique, de leur âge et de leur religion, et renforcer les mécanismes existants.
- Il conviendrait de promouvoir la représentation égale des femmes (50 %) dans le secteur de l'eau, à tous les niveaux. Les activités qui favorisent la participation égale des femmes sont fondamentales, compte tenu des handicaps historiques dont elles ont souffert.
- Il faudrait conférer un caractère officiel aux partenariats entre les gouvernements, les ONG et les donateurs et affecter des fonds destinés aux activités de base aux ONG et aux organisations communautaires de femmes

pour leur permettre de participer, dans de meilleures conditions, à toutes les étapes cruciales de l'élaboration des politiques et des projets et à leur mise en oeuvre.

- Il conviendrait d'allouer des ressources aux organisations de femmes pour les projets concernant l'eau, l'assainissement et les établissements humains, notamment la gestion des ressources en eau, le renforcement des capacités et la formation des femmes aux métiers liés au secteur de l'eau.

f) La participation du secteur privé à la gestion des ressources en eau

- L'eau doit être définie comme un bien public et l'accès à celle-ci comme un droit de l'homme, et non comme une simple marchandise faisant l'objet de transactions commerciales. En tant que bien public l'eau doit être gérée de façon à répondre à des besoins sociaux et à des impératifs de viabilité écologique et non dans une optique de profit à court terme.
- Il faudrait prendre conscience des effets particuliers que la privatisation de biens et services tels que l'eau ont sur les modes de subsistance des femmes, notamment des femmes pauvres.
- Le transfert de la responsabilité des gouvernements à de grandes entreprises privées pose un problème puisque, souvent, les considérations de profit l'emportent sur les besoins et les droits de l'homme. Les politiques favorables à la privatisation des biens publics échappent largement au contrôle des personnes qu'elles sont censées servir.
- Il faudrait exiger du secteur privé qu'il rende publics les détails de ses opérations dans le secteur de l'eau, y compris les informations sur le chiffre d'affaires, les bénéfices, le nombre de sites fournissant des services, les coûts moyens, les dépenses d'équipement, les transactions avec la société mère et l'encours de la dette.

g) La mobilisation des ressources

- Des fonds et d'autres ressources devraient être alloués aux organisations de la société civile, notamment à celles qui agissent en faveur des femmes, compte tenu du fait que ces dernières sont des partenaires à part entière et non un groupe bénéficiaire de projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ce qui permettrait de renforcer les capacités des femmes et des filles pauvres. Ces fonds devraient aussi bénéficier à des organisations de femmes sur la base des priorités que celles-ci auront elles-mêmes établies.

h) Les établissements humains dans l'optique de l'égalité des sexes

- Il faudrait solliciter, valider et rémunérer les compétences, les priorités et les solutions des groupes de femmes au niveau local, et leur offrir un financement en vue d'enrichir, d'élargir et de consolider leur base de connaissances et de compétences.
- Il conviendrait de tirer parti des compétences, des ressources et des contacts institutionnels en vue d'appuyer les initiatives des organisations locales et de les transposer à une plus grande échelle.
- Il faudrait élargir les filières existantes et en créer de nouvelles en vue de tenir compte des compétences des organisations locales lors de la prise de décisions

à tous les niveaux du processus d'élaboration des politiques et d'administration, et au sein de la société civile, notamment les médias, les fondations, les banques et les établissements d'enseignement.

- Il y aurait lieu d'appuyer les initiatives des institutions locales agissant en partenariat avec les groupes de femmes au niveau local dans le but de renforcer les capacités institutionnelles.
- Il faudrait veiller à ce que les ressources et les informations soient mises à la disposition des groupes de femmes au niveau local.
- Il conviendrait de fournir aux groupes de femmes des ressources et créer des conditions leur permettant de mettre à l'essai sur le terrain les stratégies empruntées à des groupes analogues.
- Il faudrait aider les femmes actives au niveau local à définir leurs propres critères d'évaluation du succès de leurs activités

Notes

¹ Barlow, Maude, et Clarke, Tony, *Blue Gold: The Fight to Stop the Corporate Theft of the World's Water* (The New Press, New York), 2002, p. 76.

² « HIV/AIDS and Gender Equality: Gender and Development », notes d'information, Banque mondiale, 2002, voir <www.worldbank.org/gender/resources/briefing/hiv aids.pdf>.

³ Baylies C., « The Impact of Aids on Rural Households in Africa: A shock like any other? », *Development and Change*, 2002, vol. 33, No 4, p. 611 à 632.

⁴ Pour plus de détails sur l'action de reconstruction après les catastrophes, entreprise par Swayam Shikshan Prayog dans le Maharashtra et le Gujarat, voir <www.sspindia.org>. Pour plus de précisions sur les travaux de la Fondation d'aide aux femmes en Turquie, voir Ackar S., « Grassroots Women's Collectives' Roles in Post-Disaster Effort: Potential for Sustainable Partnership and Good Governance (Lessons learned from the Marmara Earthquake in Turkey) », élaboré pour la réunion du Groupe d'experts chargé par la Division de la promotion de la femme d'étudier la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, tenue sur le thème « Gestion de l'environnement et atténuation des effets des catastrophes naturelles : le point de vue des femmes » du 6 au 9 novembre 2001 à Ankara (Turquie).

⁵ Organisation des femmes pour l'environnement et le développement (2001), « Getting the Balance Right: Strategies for Change », <www.wedo.org>.

⁶ UNIFEM, « Promoting and Protecting Women's Right to Water in the Context of Globalization and Feminized Poverty », voir <www.unifem.org>.

⁷ Yaron Gil, *The Final Frontier: A Working Paper on the Big 10 Global Water Corporations and the Privatization and Corporatization of the World's Last Public Resource*, Institut Polaris, 2000, p. 3; voir <www.polarisinstitute.org>.